



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET

INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 19 JANVIER 2021

Procès-Verbal N° 4

Présents (par échange d'e-mails) :

Madame Claudette AGERT,
Messieurs Roland GENIEYS, Jack BONIT, BOULET, GAZE, LACAN,
VALCROZE, ZANATTA,

Assiste : **Madame Florence PIFFARD, référente administrative**

*Le Procès-Verbal n° 3 est lu et approuvé.
Le Procès-Verbal n° 3 est validé par la C.F.T.I.S.*

.....

PROCHAINE REUNION :
Mardi 16 FEVRIER 2021

Glossaire :

C.F.T.I.S. : *Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives*

C.R.T.I.S. : *Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives*

C.D.T.I.S. : *Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

FOIX – Stade DE L'AYROULE N° 2 – NNI 091220202

Cette installation était classée Niveau Foot A11 jusqu'au 10.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11.

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A11 jusqu'au 18.12.2030, sous la réserve suivante :

- *Transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou une Attestation Administrative de capacité (moins de 300 places assises), avant le 1^{er} Mars 2021.*

LAVELANET – Stade PAUL BERGERE – NNI 091600201

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 16.03.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- A.O.P. du 18.10.2001

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 18.12.2030

LE MAS D'AZIL – Stade DE CASTAGNES – NNI 091810101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 06.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Attestation administrative de capacité du 06.10.2020

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 18.12.2030

MONTGAILHARD – Stade MUNICIPAL – NNI 092070101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 10.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 18.12.2030, sous la réserve suivante :

- Transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou une Attestation Administrative de capacité (moins de 300 places assises), avant le 1^{er} Mars 2021.

PAMIERS – Stade DE LA CHATAIGNERAIE 2 – NNI 092250502

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 10.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 18.12.2030, sous la réserve suivante :

- Transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou une Attestation Administrative de capacité (moins de 300 places assises), avant le 1^{er} Mars 2021.

- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

LE MAS D'AZIL – Stade DE CASTAGNES – NNI 091810101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 06.10.2020 effectuée par M. Jean FAURE, Président CDTIS de l'Ariège :

- Eclairage moyen horizontal : 107 lux
- Facteur d'uniformité : 0.44
- Rapport Emini/Emaxi : 0.17

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Eclairage moyen horizontal : 150 lux à maintenir 120 lux - Facteur d'uniformité : requis \geq 0.7 & Rapport Emini/Emaxi : requis \geq 0.4).

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 06.10.2022

3.2 Confirmations de niveau de classement

LAVELANET – Complexe PAUL BERGERE – NNI 091600201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.01.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 22.10.2020 effectuée par M. Jean FAURE, Président CDTIS de l'Ariège :

- Eclairage moyen horizontal : 186 lux
- Facteur d'uniformité : 0.74
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 22.10.2022

PAMIERS – Stade BALUSSOU – NNI 092250101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 18.07.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 01.09.2020 effectuée par Mr Jean FAURE, Président CDTIS de l'Ariège :

- Eclairage moyen horizontal : 505 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 01.09.2021

3.3 Changements de niveau de classement

VARILHES – Stade HENRI LAPORTE – NNI 093240101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 15.01.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 08.10.2020 effectuée par M. Jean FAURE, Président CDTIS de l'Ariège :

- Eclairage moyen horizontal : 149 lux
- Facteur d'uniformité : 0.30
- Rapport Emini/Emaxi : 0.13

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Eclairage moyen horizontal : 150 lux à maintenir 120 lux - Facteur d'uniformité : requis \geq 0.7 & Rapport Emini/Emaxi : requis \geq 0.4).

La Commission référence l'installation d'éclairage en E-entraînement jusqu'au 08.10.2022

- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement

LEUCATE – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 112020101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E-entraînement jusqu'au 15.10.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 14.10.2020 effectuée par M. PETROSINO, Président CDTIS de l'Aude :

- Eclairage moyen horizontal : **128** lux
- Facteur d'uniformité : 0.78
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Eclairage moyen horizontal : 150 lux à la mise en service).

La CRTIS propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 14.10.2022

- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

MARCILLAC VALLON – Stade DE KERVALLON – NNI 121380101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 01.02.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau et du document transmis :

- Attestation administrative de capacité du 15.10.2020

La Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU 5** jusqu'au **18.12.2030**

1.3 Changements de Niveau de classement

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

CASTELNAU DE MANDAILLES – Complexe Sportif des GARRIGUES – NNI 120610101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020.

La Mairie nous informe, que cette installation n'est plus utilisée pour recevoir des matches de football,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

ANGLARS ST FELIX – Stade DE SEGALA – NNI 120080101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 18.10.2019

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 20.10.2020 effectuée par Messieurs REYNES et SARRET, Membres CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 168 lux
- Facteur d'uniformité : 0.63
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 20.10.2022

COLOMBIES – Stade MUNICIPAL – NNI 120680101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 09.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 07.10.2020 effectuée par Monsieur REYNES, Membre CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 153 lux
- Facteur d'uniformité : 0.50
- Rapport Emini/Emaxi : 0.28

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 07.10.2022

LA ROUQUETTE – Stade DES 3 ROUTES – NNI 122050101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 09.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 07.10.2020 effectuée par Messieurs CLOS et DELAGNES, Président et Membre CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 185 lux
- Facteur d'uniformité : 0.71
- Rapport Emini/Emaxi : 0.46

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 07.10.2022

LA SALVETAT PEYRALES – Stade MUNICIPAL – NNI 122580101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 08.10.2019

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 14.10.2020 effectuée par Messieurs REYNES et SARRET, Membres CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 173 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.43

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 14.10.2022

LA SELVE – Stade FERNAND MASSOL – NNI 122670101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 09.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 07.10.2020 effectuée par Monsieur REYNES, Membre CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 113 lux
- Facteur d'uniformité : 0.52
- Rapport Emini/Emaxi : 0.29

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 07.10.2022

LAGUIOLE – Stade MAURICE ALAZARD – NNI 121190101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 14.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 23.09.2020 effectuée par Messieurs REYNES et SARRET, Membres CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 132 lux
- Facteur d'uniformité : 0.65
- Rapport Emini/Emaxi : 0.38

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 23.09.2022

LE BAS SEGALA – Stade LA BASTIDE L'EVEQUE – NNI 120210101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 23.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 14.10.2020 effectuée par Messieurs REYNES et SARRET, Membres CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 142 lux
- Facteur d'uniformité : 0.61
- Rapport Emini/Emaxi : 0.29

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 14.10.2022

LE TRUEL – Stade COSTECALDE – NNI 122840101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 20.10.2017

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 21.10.2020 effectuée par Messieurs REYNES et SARRET, Membres CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 159 lux
- Facteur d'uniformité : 0.50
- Rapport Emini/Emaxi : 0.31

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 21.10.2022

LUC LA PRIMAUBE – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 121330101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 10.07.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 14.10.2020 effectuée par Messieurs CLOT et DELAGNES, Président et Membre CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 235 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 14.10.2021

LUC LA PRIMAUBE – Stade FRANÇOIS NIARFEX 1 – NNI 121330201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 10.07.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 14.10.2020 effectuée par Messieurs CLOT et DELAGNES, Président et Membre CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 205 lux
- Facteur d'uniformité : 0.76
- Rapport Emini/Emaxi : 0.56

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 14.10.2021

LUNAC – Stade DE PRESIES – NNI 121350101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 18.10.2019

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 14.10.2020 effectuée par Messieurs REYNES et SARRET, Membres CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 187 lux
- Facteur d'uniformité : 0.64
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 14.10.2022

NAUVIALLE – Stade MUNICIPAL – NNI 121710101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 26.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 23.09.2020 effectuée par Messieurs REYNES et SARRET, Membres CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 176 lux
- Facteur d'uniformité : 0.75
- Rapport Emini/Emaxi : 0.59

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 23.09.2022

RULLAC ST CIRQ – Stade MUNICIPAL – NNI 122070101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 09.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 29.09.2020 effectuée par Messieurs REYNES et SARRET, Membres CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 153 lux
- Facteur d'uniformité : 0.58
- Rapport Emini/Emaxi : 0.42

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 29.09.2022

ST BEAUZELY – Stade ALBERT VIALETES – NNI 122130101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 09.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 21.10.2020 effectuée par Messieurs REYNES et SARRET, Membres CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 130 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.43

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 21.10.2022

ST GEORGES DE LUZENCON – Stade DES RIVIERES 1 – NNI 122250101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 24.09.2020 effectuée par Messieurs CLOT et DELAGNES, Président et Membre CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 157 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 24.09.2021

SEGUR – Stade MUNICIPAL – NNI 122660101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 10.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 30.09.2020 effectuée par Messieurs REYNES et SARRET, Membres CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 134 lux
- Facteur d'uniformité : 0.68
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 30.09.2022

VEZINS DE LEVEZOU – Stade MARIN FABRE – NNI 122940101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 10.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 21.10.2020 effectuée par Messieurs REYNES et SARRET, Membres CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 142 lux
- Facteur d'uniformité : 0.69
- Rapport Emini/Emaxi : 0.29

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 21.10.2022

3.3 Changements de niveau de classement

SOULAGES BONNEVAL – Stade MUNICIPAL – NNI 122730101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 14.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 23.09.2020 effectuée par Messieurs REYNES et SARRET, Membres CDTIS de l'Aveyron :

- Eclairage moyen horizontal : 140 lux
- Facteur d'uniformité : **0.64**

- Rapport Emini/Emaxi : 0.45

Le facteur d'uniformité est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7).

La Commission propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 23.09.2022

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

SAUVE – Stade ROBERT GAILLARD – NNI 303110101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 10.05.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3). Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 18.12.2030, sous la réserve suivante :

- Transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou une Attestation Administrative de capacité (moins de 300 places assises), avant le 1^{er} Mars 2021.

1.3 Changements de Niveau de classement

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

CODOLET – Stade MUNICIPAL – NNI 300840101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 06.12.2018.

La Mairie nous informe, mail du 8 Octobre 2020, que cette installation n'est plus utilisée

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

CEPET – Stade MUNICIPAL – NNI 311360101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 15.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Attestation administrative de capacité du 06.10.2020

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 18.12.2030

MURET – Stade JACQUELINE AURIOL N° 2 – NNI 313950402

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 15.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Attestation de capacité du 06.10.2020

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 29.09.2030

1.3 Changements de Niveau de classement

CASTELNAU D'ESTRETEFONDS – Stade MUNICIPAL N° 3 – NNI 311180103

Cette installation était classée Niveau Foot A11 jusqu'au 15.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Attestation de capacité du 01.10.2020

La Commission précise que pour un classement de niveau 5 :

- *Les dimensions de l'aire de jeu, des surfaces actuelles vestiaires joueurs et d'arbitre sont insuffisantes.*
- *La mise en place de bancs de touche officiel est obligatoire.*

La Commission propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 18.12.2030

LANTA – Complexe Sportif DE BOULET – NNI 312710102

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 15.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A11.

En l'absence de vestiaires affectés à cette installation,

La Commission propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A11 jusqu'au 03.12.2030, sous la réserve suivante :

- Transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou une Attestation Administrative de capacité (moins de 300 places assises), avant le 1^{er} Mars 2021.

OÔ – Stade DES CIMES – NNI 314040101

Cette installation est classée Niveau FOOT A11 jusqu'au 27.07.2027

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Attestation de capacité du 28.10.2010

La Commission propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 28.10.2030

ST GENIES BELLEVUE – Stade MUNICIPAL – NNI 314840101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 10.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Attestation de capacité du 24.06.2010

En l'absence de vestiaire arbitres affecté à cette installation,

La Commission prononce le classement de l'installation en NIVEAU FOOT A11 jusqu'au 18.12.2030.

TOULOUSE – Stade VINCENT SERRER – NNI 31553501

Cette installation était classée Niveau FOOT A11 SYE jusqu'au 02.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents fournis :

- Attestation de capacité du 02.06.2019,
- Rapport d'essais du 17.02.2020

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU 5 SYE et transmet la demande à la CFTIS pour décision.

TOULOUSE – Stade STRUXIANO 2 – NNI 315551902

Cette installation était classée Niveau 5 sy jusqu'au 01.09.2027

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A 11 SYE et des documents fournis :

- Attestation administrative de capacité du 13.08.2019,
- Rapport d'essais du 18.02.2020

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A11 SYE et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

AUCAMVILLE – Stade DU PARC 2 – NNI 310220102

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 12.01.2026

La Mairie nous informe, par mail du 15 Septembre 2020, que cette installation n'est plus utilisée pour le football,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

AUCAMVILLE – Stade DU PARC 3 – NNI 310220103

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 12.02.2028

La Mairie nous informe, par mail du 15 Septembre 2020, que cette installation n'est plus utilisée pour le football,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

ROUFFIAC TOLOSAN – Gymnase – NNI 314629901

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 en date du 09.10.2020 et des documents transmis :

- Plan de la salle
- ERP du 07.10.2020

La Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 18.12.2030.

2.2 Confirmations de niveau de classement

BRUGUIERES – Salle RENE ALBUS BLEU – NNI 310919902

Cette installation était classée Niveau Futsal 4 jusqu'au 15.12.2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et du document transmis :

- A.O.P. du 22 Mars 2011,
- Plan vestiaire

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 18.12.2030

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

AUTERIVE – Stade RENE MAZEL 2– NNI 310330102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 14.09.2020 effectuée par Mr. Yvon SEVALLE, Président CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 88 lux
- Facteur d'uniformité : 0.34
- Rapport Emini/Emaxi : 0.21

La Commission référence l'installation de l'éclairage de cette installation en E-entraînement jusqu'au 14.09.2022

BOULOC – Complexe SPORTIF – NNI 310790101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 05.10.2020 effectuée par Mr. Yvon SEVALLE, Président CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 159 lux
- Facteur d'uniformité : 0.51
- Rapport Emini/Emaxi : 0.34

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 05.10.2022

FRONTON – Stade DE MATRASSOU – NNI 312020201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 05.10.2020 effectuée par Mr. VILLENEUVE, Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 116 lux
- Facteur d'uniformité : 0.54
- Rapport Emini/Emaxi : 0.16

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 05.10.2022

MONTJOIRE – Stade MUNICIPAL – NNI 313830101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 09.10.2020 effectuée par Mr. Yvon SEVALLE, Président CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 104 lux
- Facteur d'uniformité : 0.67
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 09.10.2022

POMPERTUZAT – Stade AUGUSTINE CALMETTES – NNI 314290101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 30.09.2020 effectuée par Mr. Yvon SEVALLE, Président CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 131 lux
- Facteur d'uniformité : 0.74
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 30.09.2022

3.2 Confirmations de niveau de classement

AUSSONNE – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 310320101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 01.10.2020 effectuée par Mr André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 200 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 01.10.2021

BEAUZELLE – Stade EUGENE CHAMAYOU 1 – NNI 310560101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 12.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 05.10.2020 effectuée par Mr André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 164 lux
- Facteur d'uniformité : 0.71
- Rapport Emini/Emaxi : 0.60

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 05.10.2021

CASTANET TOLOSAN – Complexe Sportif DE LAUTARD N° 1 – 311130101

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E4 jusqu'au 15.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E4 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

CASTELNAU D'ESTRETEFONDS – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 311180101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 20.08.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 06.10.2020 effectuée par Mr André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 401 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.61

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 06.10.2021

CORNEBARRIEU – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 311500101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 01.12.2017

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 07.10.2020 effectuée par Mr. AUGÉ, Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 189 lux
- Facteur d'uniformité : 0.54
- Rapport Emini/Emaxi : 0.29

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 07.10.2022

CORNEBARRIEU – Stade MUNICIPAL 3 – NNI 311500103

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 02.12.2017

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 07.10.2020 effectuée par Mr. AUGÉ, Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 130 lux
- Facteur d'uniformité : 0.53
- Rapport Emini/Emaxi : 0.35

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 07.10.2022

ESCALQUENS – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 311690101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 15.11.2018

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 24.09.2020 effectuée par MM. SEVALLE et VILLENEUVE, Président et Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 120 lux
- Facteur d'uniformité : 0.50
- Rapport Emini/Emaxi : 0.30

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 24.09.2022

FENOUILLET – Stade MUNICIPAL – NNI 311820101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 08.08.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 29.10.2020 effectuée par Mr André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 185 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 29.10.2021

FONBEAUZARD – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 311860101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 30.03.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 08.10.2020 effectuée par MM. SEVALLE et VILLENEUVE, Président et Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 126 lux
- Facteur d'uniformité : 0.55
- Rapport Emini/Emaxi : 0.29

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 08.10.2022

LAUNAGUET – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 312820101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 29.07.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 18.11.2020 effectuée par Mr Roland GENIEYS, Président CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 173 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.46

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 18.11.2021

LE FOUSSERET – Stade JEAN TOURNAN – NNI 311930101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 18.05.2017

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 07.09.2020 effectuée par Mr. SEVALLE, Président CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 118 lux
- Facteur d'uniformité : 0.47
- Rapport Emini/Emaxi : 0.24

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 07.09.2022

MERVILLE – Stade LOUIS DE BEAUMONT 1 – NNI 313410101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 01.12.2017

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 07.09.2020 effectuée par Mr. AUGÉ, Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 190 lux
- Facteur d'uniformité : 0.66
- Rapport Emini/Emaxi : 0.42

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 07.09.2022

MONDAVEZAN – Stade MARCEL TURBIDE – NNI 313490101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 18.05.2017

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 07.09.2020 effectuée par Mr. VILLENEUVE, Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 104 lux
- Facteur d'uniformité : 0.51
- Rapport Emini/Emaxi : 0.26

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 07.09.2022

MONTGISCARD – Stade MUNICIPAL – NNI 313810101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 04.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 22.09.2020 effectuée par MM. SEVALLE et VILLENEUVE, Président et Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 179 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 22.09.2022

REVEL – Stade MUNICIPAL 4 – NNI 314510104

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 28.10.2020 effectuée par Mr Roland GENIEYS, Président CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 177 lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 28.10.2022

TOULOUSE – Stadium MUNICIPAL N° 1 – 3155501014

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E1 jusqu'au 12.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E1 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

AUTERIVE – Stade RENE MAZEL 1 – NNI 310330101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 10.01.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 14.09.2020 effectuée par MM. SEVALLE et VILLENEUVE, Président et Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 142 lux
- Facteur d'uniformité : **0.64**
- Rapport Emini/Emaxi : 0.48

Le facteur d'uniformité est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7).

La Commission propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 14.09.2022

MONDONVILLE – Complexe Sportif ORION 1 – NNI 313510301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 02.11.2018

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 05.10.2020 effectuée par Mr AUGE, Membre CDTIS de la Haute Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 126 lux
- Facteur d'uniformité : **0.67**
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40

Le facteur d'uniformité est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7).

La Commission propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 05.10.2022

TOULOUSE – Complexe Sportif RANGUEIL 1 – NNI 315554001

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E Entraînement jusqu'au 24.06.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 30.09.2020 effectuée par Mr André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 132 lux
- Facteur d'uniformité : 0.57
- Rapport Emini/Emaxi : 0.31

La Commission propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 30.09.2022

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

BAZILLAC – Stade MUNICIPAL – NNI 650730101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- A.O.P. du 07.08.2010

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 18.12.2030

VIC EN BIGORRE – Stade DES ARCALES 1 – NNI 654600101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 10.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 26.10.2020,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 01.10.2030

1.3 Changements de Niveau de classement

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

TARBES – Stade MAURICE TRELUT 2 – 654400102

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E4 jusqu'au 15.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E4 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

MONTGAILLARD – Stade MUNICIPAL – NNI 653200101

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 18.09.2030

Reçu l'attestation administrative de capacité en date du 30.10.2020

La Commission en prend bonne note.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

LE CRES – Stade JACQUES ROBERT – NNI 340900201

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 23.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents fournis :

- Rapport de visite du 28.08.2020
- AOP du 22.12.2004

La Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU 4** et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

SETE – Stade DU LIDO – NNI 343010601

Cette installation est classée Niveau 5 sy jusqu'au 15.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents fournis :

- Rapport de visite du 26.06.2020
- Attestation de capacité du 09.09.2020
- Rapport d'essais du 26.11.2019

La Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU 4 SYE** et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

GIGNAC – Stade Espace CULTUREL et SPORTIF – NNI 341140201

Cette installation était classée Niveau Foot A 11 Sye Provisoire jusqu'au 07.09.2017

La Mairie nous informe que ce terrain n'existe plus,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020

MARSILLARGUES – Plaine de JEUX – NNI 341510202

Cette installation était classée Niveau Foot A 11 Sye Provisoire jusqu'au 09.06.2020

À la suite des courriers du 4 Février 2020 et du 11 Août 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020

MONTPELLIER – Stade de GRAMMONT 10 – NNI 341720410

Cette installation était classée Niveau 5 s jusqu'au 11.02.2018

La Mairie par mail du 1^{er} Octobre 2020, nous informe que ce n'est plus utilisé pour recevoir des matchs de Football.

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

AGDE – Gymnase Philippe CHARRIN – NNI 340039901

Cette installation était classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 15.12.2019

La Mairie nous informe que cette installation n'est plus utilisée pour le Football

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020

MARSEILLAN – Gymnase Louis BOUDON – NNI 341509901

Cette installation était classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 01.07.2019

Suite aux courriers du 2 Juillet et du 30 Septembre adressé à la Mairie, restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

SERVIAN – Stade ANTOINE MONTOLIN – NNI 343000103

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 12.03.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 25.02.2020 effectuée par Mr Michel BLANC, Membre CDTIS de l'Hérault :

- Eclairage moyen horizontal : 109 lux
- Facteur d'uniformité : **0.38**

Le facteur d'uniformité est insuffisant pour obtenir un classement EFOOT A11 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.4).

La Commission référence l'installation d'éclairage en E-entraînement jusqu'au 25.02.2022

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

BIARS SUR CERE – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 460290101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 16.05.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 18.12.2030, sous la réserve suivante :

- Transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou une Attestation Administrative de capacité (moins de 300 places assises), avant le 1^{er} Mars 2021.

LACHAPELLE AUZAC – Stade MUNICIPAL – NNI 461450101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 01.02.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 20.10.2020,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 18.12.2030

LACHAPELLE AUZAC – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 461450102

Cette installation était classée Niveau Foot A8 jusqu'au 09.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 20.10.2020,

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 jusqu'au 18.12.2030

MIERS – Stade DE L'ALBAREDE – NNI 461930101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 20.04.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 20.10.2020,

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3). Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 18.12.2030

THEGRA – Stade MUNICIPAL – NNI 463170101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 20.04.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 20.10.2020,

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3). Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 18.12.2030

1.3 Changements de Niveau de classement

AYNAC – Stade MUNICIPAL – NNI 460120101

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 01.02.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 20.10.2020

La Commission propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 18.12.2030

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D’ECLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux**
- 3.2 Confirmations de niveau de classement**
- 3.3 Changements de niveau de classement**
- 3.4 Avis préalables**
- 3.5 Retraits de classement**

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D’OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

GAILLAC – Complexe Sportif DE L'OISEL – NNI 810990101

Cette installation était classée Niveau 4 jusqu'au 26.07.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents fournis :

- Rapport de visite du 28.08.2020

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 4 et transmet la demande à la CFTIS pour décision.

LACAUNE – Stade DE LA BALMETTE – NNI 811240201

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 09.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- A.O.P. du 16.09.2010

***Nota :** A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3). Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.*

La Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 27.10.2030

1.3 Changements de Niveau de classement

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

BLAYE LES MINES – Stade L'ABEILLE 1 – NNI 810330101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 19.01.2020

À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

ESCOUSSENS – Stade MUNICIPAL – NNI 810840101

Cette installation était classée Niveau FOOT A 8 jusqu'au 07.09.2020

À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

ST AGNAN – Stade MUNICIPAL – NNI 812360101

Cette installation était classée Niveau FOOT A 11 jusqu'au 05.10.2020

À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

VAOUR – Stade MUNICIPAL – NNI 813090101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 05.10.2020

À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

LESCURE D'ALBIGEOIS – Salle JEAN VIDAL – NNI 811449901

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- P.V. C.D.S. du 03.05.2018
- Plan des vestiaires
- Plan de la salle

La Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU FUTSAL 4** jusqu'au **18.12.2030**

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

ALBI – Salle LAGREZE – NNI 810049903

Cette installation n'a jamais été classée

À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,
La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

ALBI – Salle CAUSSELS – NNI 810049904

Cette installation n'a jamais été classée
À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,
La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

ARTHES – Salle CHARLES COUGNEC – NNI 810189901

Cette installation n'a jamais été classée
À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,
La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

CASTELNAU DE MONTMIRAL – Salle CASTELNAU DE MONTMIRAL – NNI 810649901

Cette installation n'a jamais été classée
À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,
La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

CASTRES – Gymnase AUBERTO – NNI 810659908

Cette installation n'a jamais été classée
À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,
La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

CORDES SUR CIEL – Salle CORDES – NNI 810699901

Cette installation n'a jamais été classée
À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,
La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

FREJEVILLE – Salle de FREJEVILLE – NNI 810989901

Cette installation n'a jamais été classée
À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

LABASTIDE DE LEVIS – Salle de LABASTIDE DE LEVIS – NNI 811129901

Cette installation n'a jamais été classée

À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

LAVAU – Gymnase des CLAUZADES – NNI 811400103

Cette installation n'a jamais été classée

À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

LE GARRIC – Salle MICHEL OLIVE – NNI 811019901

Cette installation n'a jamais été classée

À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

MURAT SUR VEBRE – Salle du PETIT TRAIN – NNI 811929901

Cette installation n'a jamais été classée

À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

PAMPELONNE – Salle des SPORTS – NNI 812019901

Cette installation n'a jamais été classée

À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

PAYRIN AUGMONTEL – Salle OMNISPORTS LA NAURE – NNI 812049901

Cette installation n'a jamais été classée

L'aire de jeu n'étant pas équipée de cages de buts,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

REALMONT – Salle OMNISPORTS – NNI 812220991

Cette installation n'a jamais été classée

À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

ST BENOIT DE CARMAUX – Salle DES SPORTS – NNI 812449901

Cette installation n'a jamais été classée

À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

ST PAUL CAP DE JOUX – Salle de ST PAUL – NNI 812669902

Cette installation n'a jamais été classée

À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

SAIX – Salle Complexe Sportif LEVEZOU – NNI 812739901

Cette installation n'a jamais été classée

À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

SALIES – Salle Municipale ANTOINETTE SALV – NNI 812749901

Cette installation n'a jamais été classée

À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

SEMALENS – Salle de la BOURIETTE – NNI 812819901

Cette installation n'a jamais été classée

À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

TERSSAC – Salle du PASTEL – NNI 812979901

Cette installation n'a jamais été classée

À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

VALDERIES – Salle POLYVALENTE – NNI 813069901

Cette installation n'a jamais été classée

À la suite des courriers du 2 Juillet 2020 et du 30 Septembre 2020 adressés à la Mairie et restés sans réponse,

La Commission propose le **RETRAIT DE CLASSEMENT** de cette installation à compter du 17.11.2020.

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

ALBI – Parc des Sports STADIUM N° 2 – NNI 810040102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 12.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 27.10.2020 effectuée par Mr André REALLAND, Membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 447 lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.56

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 27.10.2021

ALBI – Stade MAURICE RIGAUD N° 2 – NNI 810040202

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 09.07.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 07.10.2020 effectuée par Mr. Serge GALAUP, Membre CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 187 lux
- Facteur d'uniformité : 0.77
- Rapport Emini/Emaxi : 0.59

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 07.10.2022

CAHUZAC VERE – Stade HENRI CORTES – NNI 810510101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 12.03.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 19.08.2020 effectuée par Mr Bernard PAYRASTRE, Membre CDTIS du Tarn :

- Eclairage moyen horizontal : 165 lux
- Facteur d'uniformité : 0.71
- Rapport Emini/Emaxi : 0.46

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 19.08.2022

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

GARGANVILLAR – Stade MOULIN A VENT N° 2 – NNI 820630102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 07.10.2020 effectuée par Mr. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 113 lux
- Facteur d'uniformité : 0.48
- Rapport Emini/Emaxi : 0.21

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 07.10.2022

3.2 Confirmations de niveau de classement

AUVILLAR – Stade MUNICIPAL – NNI 820080101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 09.10.2020 effectuée par Mr. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 120 lux
- Facteur d'uniformité : 0.50
- Rapport Emini/Emaxi : 0.29

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 09.10.2022

BEAUMONT DE LOMAGNE – Stade DU LAC – NNI 820130101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 04.09.2019

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 27.08.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 178 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.49

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 27.08.2022

BOUILLAC – Stade MUNICIPAL – NNI 820200101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 29.09.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 174 lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 29.09.2022

BOURG DE VISA – Stade BERNARD LAGLEYRE – NNI 820220101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 14.10.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 161 lux
- Facteur d'uniformité : 0.63
- Rapport Emini/Emaxi : 0.38

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 14.10.2022

CASTELSARRASIN – Plaine de Jeux de GANDALOU 1 – NNI 820330201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 08.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 15.09.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 178 lux
- Facteur d'uniformité : 0.75
- Rapport Emini/Emaxi : 0.60

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 29.10.2021

CAUSSADE – Stade ROBERT OLIVE – NNI 820370101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 08.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 08.10.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 228 lux
- Facteur d'uniformité : 0.71
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 08.10.2022

CORBARIEU – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 820440101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 24.09.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 153 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.47

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 24.09.2022

CORBARIEU – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 820440102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 24.09.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 109 lux
- Facteur d'uniformité : 0.57
- Rapport Emini/Emaxi : 0.33

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 24.09.2022

DONZAC – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 820490101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 20.10.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 155 lux
- Facteur d'uniformité : 0.52
- Rapport Emini/Emaxi : 0.21

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 20.10.2022

ESCATALENS – Stade MUNICIPAL – NNI 820520101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 02.10.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 125 lux
- Facteur d'uniformité : 0.48
- Rapport Emini/Emaxi : 0.29

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 02.10.2022

ESCAZEAUX – Stade MUNICIPAL – NNI 820530101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 30.09.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 127 lux
- Facteur d'uniformité : 0.62
- Rapport Emini/Emaxi : 0.39

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 30.09.2022

GARGANVILLAR – Stade MOULIN A VENT 1 – NNI 820630101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 04.09.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 07.10.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 215 lux
- Facteur d'uniformité : 0.71
- Rapport Emini/Emaxi : 0.47

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 07.10.2022

HONOR DE COS – Stade DE LOUBEJAC N° 1 – NNI 820760201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 03.10.2019

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 21.10.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 188 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.49

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 21.10.2022.

LABASTIDE ST PIERRE – Stade AUSSET PECH N° 1 – NNI 820790101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 12.11.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 28.09.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 180 lux
- Facteur d'uniformité : 0.74
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 28.09.2022.

LAMAGISTERE – Complexe Sportif LA JOUANINE N° 1 – NNI 820890101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 09.10.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 107 lux
- Facteur d'uniformité : 0.59
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 09.10.2022

LAMOTHE CAPDEVILLE – Stade GEORGES LAFARGUE N° 1 – NNI 820900101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 28.09.2018

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 21.09.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 127 lux
- Facteur d'uniformité : 0.47
- Rapport Emini/Emaxi : 0.32

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 21.09.2022

LARRAZET – Stade AMEEDÉ BESSOU N° 1 – NNI 820930101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 07.10.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 131 lux
- Facteur d'uniformité : 0.52
- Rapport Emini/Emaxi : 0.29

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 07.10.2022

LAUZERTE – Stade GEORGES DAUSSE – NNI 820940101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 14.10.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 156 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.47

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 14.10.2022

MONCLAR DE QUERCY – Stade RAYMOND LAURENS N° 1 – NNI 821150101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 25.09.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 165 lux
- Facteur d'uniformité : 0.42
- Rapport Emini/Emaxi : 0.29

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 25.09.2022

MONTAIGU DE QUERCY – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 821170101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 14.10.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 101 lux
- Facteur d'uniformité : 0.79
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 14.10.2022

MONTAUBAN – Complexe Sportif JEAN VERBEKE 1 – 821210101

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E3 jusqu'au 26.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E3 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

MONTAUBAN – Stade GEORGES POMPIDOU – 821210201

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E3 jusqu'au 15.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E3 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

MONTAUBAN – Stade DU SALOU – NNI 821210901

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15.10.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 13.10.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 163 lux
- Facteur d'uniformité : 0.78
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 13.10.2022

MONTPEZAT DE QUERCY – Stade MAURICE DABLANC – NNI 821310101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 06.10.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 120 lux
- Facteur d'uniformité : 0.60
- Rapport Emini/Emaxi : 0.42

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 06.10.2022

NEGREPELISSE – Stade LA CROIX DES TUILES – NNI 821340101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 26.08.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 21.08.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 145 lux
- Facteur d'uniformité : 0.59
- Rapport Emini/Emaxi : 0.35

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 21.08.2022.

POMPIGNAN – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 821420101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 08.10.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 22.09.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 165 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 22.09.2022

PUYLAROCHE – Stade MUNICIPAL – NNI 821480101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 06.10.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 125 lux
- Facteur d'uniformité : 0.80
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 06.10.2022.

SAVENES – Stade DE BELLEVUE 1 – NNI 821780101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 29.09.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 140 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 29.09.2022

SEPTFONDS – Stade MUNICIPAL – NNI 821790101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 08.10.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 104 lux
- Facteur d'uniformité : 0.43
- Rapport Emini/Emaxi : 0.20

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 08.10.2022

SERIGNAC – Stade ARMAND et ADRIEN MIQUEL – NNI 821800101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 16.09.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 171 lux
- Facteur d'uniformité : 0.43
- Rapport Emini/Emaxi : 0.22

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 16.09.2022

VAZERAC – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 821890102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 17.09.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 126 lux
- Facteur d'uniformité : 0.59
- Rapport Emini/Emaxi : 0.33

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 17.09.2022.

VILLEBRUMIER – Stade GROSAIZE 1 – NNI 821940101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 12.11.2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 30.09.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 209 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 30.09.2022.

3.3 Changements de niveau de classement

MONTAUBAN – Complexe Sportif JEAN VERBEKE 2 – 821210102

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E4 jusqu'au 26.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E3 et **transmet la demande à la CFTIS pour décision.**

MONTECH – Stade DE CADARS 1 – NNI 821250101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 19.11.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 02.10.2020 effectuée par Mr Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne :

- Eclairage moyen horizontal : 147 lux
- Facteur d'uniformité : **0.61**

- Rapport Emini/Emaxi : **0.35**

Le facteur d'uniformité et le rapport Emini/Emaxi sont insuffisants pour obtenir un classement E5 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7 & Rapport Emini/Emaxi : requis ≥ 0.4).

La Commission propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A11 jusqu'au 02.10.2022.

- 3.4 Avis préalables**
- 3.5 Retraits de classement**

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

=====

**Les Secrétaires C.R.T.I.S.
MM. GAZE, ZANATTA**

**Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Roland GENIEYS**

**Le Président Délégué C.R.T.I.S.
Jack BONIT**